

## Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

### ORDRE DU JOUR DU 09/11/2021

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation de la composition de la Commission électorale et désignation de la vice-présidence
3. Approbation du PV du 29 avril 2021
4. Approbation du calendrier électoral
5. Discussions et décisions éventuelles quant aux recommandations de l'année précédente et modification du règlement
6. Echo de l'élection de représentant·es facultaires en Théologie
7. Désignations de personnes pour
  - a. La médiation
  - b. L'audit
8. Contrat avec la société informatique
9. Agenda de la Commission
10. Divers

### PV DU 9/11/2021

**Présent·es** : Arnaud Huberty, Auriane Lamine, Dieudonné Chance Mwiseneza, Edouard Cuvelier, Ezechiél Lerat, Florence Vanderstichelen, Nicolas Gilson, Sophie Mercier

**Excusé·es** : Olivier Pereira, Thomas Heinrichs, Véronique Eeckhoudt

**Invité·es** : Clara Jacquet et Ysaline Matthis

**Florence Vanderstichelen** fait un mot d'introduction et demande à chacun·e de se présenter.

#### **1. Approbation de l'ordre du jour**

**Florence Vanderstichelen** présente l'ordre du jour.

Le point "approbation du PV du 29 avril 2021" est reporté, parce que les membres actuel·les ne sont pas certain·es qu'il faille obligatoirement l'approuver et n'en n'ont pas pris connaissance.

L'ordre du jour est approuvé, tel qu'amendé.

#### **2. Approbation de la composition de la Commission électorale et désignation de la vice-présidence**

## Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

### COMPOSITION COMMISSION :

#### Membres étudiant-es :

Arnaud Huberty (vice-président) [arnaud.huberty@student.uclouvain.be](mailto:arnaud.huberty@student.uclouvain.be)

Dieudonné Chance Mwiseneza [chance.mwiseneza@student.uclouvain.be](mailto:chance.mwiseneza@student.uclouvain.be)

Ezechiël Lerat [ezechiel.lerat@student.uclouvain.be](mailto:ezechiel.lerat@student.uclouvain.be)

Thomas Heinrichs [thomas.heinrichs@student.uclouvain.be](mailto:thomas.heinrichs@student.uclouvain.be)

#### Membres de l'UCLouvain désigné-es par le Vice-recteur :

Auriane Lamine [auriane.lamine@uclouvain.be](mailto:auriane.lamine@uclouvain.be)

Edouard Cuvelier [edouard.cuvelier@uclouvain.be](mailto:edouard.cuvelier@uclouvain.be)

#### Représentant le Vice-Recteur aux Affaires étudiantes :

Florence Vanderstichelen (présidente) [florence.vanderstichelen@uclouvain.be](mailto:florence.vanderstichelen@uclouvain.be)

#### Représentant l'Administration de la vie étudiante :

Nicolas Gilson [nicolas.gilson@uclouvain.be](mailto:nicolas.gilson@uclouvain.be)

#### Suppléances :

Véronique Eeckhoudt [veronique.eeckhoudt@uclouvain.be](mailto:veronique.eeckhoudt@uclouvain.be)

Olivier Pereira [olivier.pereira@uclouvain.be](mailto:olivier.pereira@uclouvain.be)

Sophie Mercier [sophie.mercier@uclouvain.be](mailto:sophie.mercier@uclouvain.be)

#### *1 suppléance à pourvoir*

#### Permanentés de l'AGL en soutien à la commission :

Clara Jacquet [cjacquet@aglouvain.be](mailto:cjacquet@aglouvain.be)

Ysaline Matthis [ymatthis@aglouvain.be](mailto:ymatthis@aglouvain.be)

### PERSONNES RESSOURCES:

#### Médiatrices :

Jeanne Godeau [jeanne.godeau@uclouvain.be](mailto:jeanne.godeau@uclouvain.be)

Anne-Michèle De Jonge [anne-michele.dejonge@uclouvain.be](mailto:anne-michele.dejonge@uclouvain.be)

## Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

### Auditeur :

Edouard Cuvelier

[edouard.cuvelier@uclouvain.be](mailto:edouard.cuvelier@uclouvain.be)

### Contact genre :

*à pourvoir*

Donc il manque encore un·e suppléant·e étudiant·e. Olivier Pereira est également suppléant. Véronique Eeckhoudt est suppléante pour Florence Vanderstichelen et Nicolas Gilson.

Le vice-président est Arnaud Huberty.

Ysaline Matthis et Clara Jacquet prennent le PV.

La composition de la commission électorale est approuvée.

### **3. Approbation du calendrier électoral**

Les permanentes proposent un calendrier électoral, qui sera définitivement validé lors de la prochaine réunion de la commission électorale, après vérification par les membres étudiants et moyennant quelques modifications concernant les dates de réunion de la commission.

Les élections sont prévues du lundi 21 mars au mercredi 23 mars, c'est-à-dire deux semaines avant Pâques.

Une attention est portée à la date de l'approbation du règlement par le CASE. Il est rappelé qu'il faut être d'accord sur ce point avant les vacances de Noël. Il faut relire une dernière fois le 2/02. Le règlement doit passer par le conseil AGL avant, qui doit se tenir avant le 04 février 2022.

### **4. Discussions et décisions éventuelles quant aux recommandations de l'année précédente et modification du règlement**

Il est décidé de simplement survoler les différentes recommandations et de se répartir les tâches pour la prochaine réunion.

- Le site internet des élections (les permanent·es de l'AGL)
- Règlement électoral et la charte

## Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

On rappelle que l'UBE doit aussi donner son avis (délégué-es étudiant-es).

- Conseil de faculté, conseil de site, conseil AGL

Il faudrait faire une relecture en termes de compatibilité en lien avec le décret. Cette tâche est déléguée à Auriane Lamine et Sophie Mercier.

- Définir date d'entrée en fonction des mandats : AGL et UBE (Arnaud Huberty car il a déjà eu l'occasion de travailler là-dessus)

- Recours

Actuellement, il n'y a pas d'instance de recours. Il faut se poser à nouveau cette question, notamment d'un point de vue juridique. Le cas échéant, il est important de bien informer les étudiant-es des raisons de l'absence d'instance de recours.

- Pour la gestion des plaintes

Il faut entamer une réflexion de fond sur cette question. La gestion des plaintes est énergivore. Le règlement en garantit beaucoup, ce qui cause une grande charge de travail. Il faut donc évaluer si on veut vraiment être un organe de recours.

La réflexion sur la question des plaintes sera menée par l'ensemble de la commission électorale.

- Candidature et sièges
  - Calcul du nombre de sièges (Edouard Cuvelier)
  - Validation des candidatures CGEI

Il faut reprendre contact avec les permanentes de la CGEI (Florence Vanderstichelen). Une attention particulière doit être portée sur ce point, au vu des petits problèmes survenus l'année passée, afin d'éviter la présence sur les listes de candidat-es par opportunité, plus que par réel intérêt.

- Conseils de secteur

Selon les recommandations de l'année passée, il semble opportun de réfléchir à l'uniformisation entre les trois secteurs. Arnaud Huberty prend contact avec les représentant-es des différents secteurs.

- Panachage parmi plusieurs listes ou candidat-es indépendant-es

## Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

Il y a lieu d'avoir une discussion de fond sur l'opportunité de panachage, qui serait un changement majeur, qui doit émaner d'une volonté des étudiant-es. C'est une décision politique, qui doit être soutenue par l'AGL et l'UBE. En cas de panachage, il faut avoir en tête le poids du vote de chacun-e.

Les candidat-es indépendant-es sont de plus en plus nombreux-ses et il existe encore des inégalités dans leur traitement par rapport aux listes (par exemple, en termes de budget). Il y a ainsi une volonté de revoir la notion de candidat-e indépendant-e et d'évaluer la quantité d'énergie que ça prend.

Une réflexion est lancée sur les raisons d'être de la perte de la dynamique collective, de savoir s'il s'agit plutôt d'une stratégie de repli liée aux dysfonctionnement des listes, ce qui peut être solutionné en revalorisant la dynamique collective, ou si cela est lié à une vraie volonté d'indépendance, pour s'éloigner du processus de la formation des listes, de plus en plus traditionnelles.

La réflexion sur cette question sera menée par l'ensemble de la commission électorale.

- Volet communication

Premièrement, il faut porter une attention particulière à la communication. Les vidéos utilisées l'année passée peuvent être réutilisées, ou refaites aussi si elles ne correspondent plus à la réalité de terrain. Il faudrait peut-être communiquer plus tôt sur l'existence de ces organes étudiants, des enjeux, etc. Donc définir un calendrier de com' avec les canaux qu'on a chacun-e et peut-être aussi les futur-es candidat-es. La responsabilité ne porte pas sur la comélec mais sur l'AGL mais l'impulsion vient de la comélec.

Deuxièmement, par rapport à la campagne neutre, il faut se poser la question de son utilité et de sa pertinence, qui sont des questions soulevées par le VRAE chaque année.

- Candidat-es non UCLouvain

La notion d'étudiant-e a été balisée par la comélec et la Delgov et c'est prévu par le décret donc il y a peu de marge de manœuvre. Mais la question s'est posée l'année passée.

- Listes de candidat-es conseil de site

## Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

- Rôle du porte-parole

On verra cela au moment voulu mais on se rappelle de l'affaire Louvain-la-liste : il y a eu des abus de la part de certain·es porte-paroles qui ont ensuite posé des grosses questions sur à quel point ça engageait la liste en elle-même. Par exemple, si le-la porte-parole décide qu'un·tel·e est parti de la liste, etc. alors il faut penser à ce genre de conflit interne, ce qu'en dit le règlement, etc. Ce sont des situations qui existent. Il faudra en débattre.

- Rôle de la comélec

Le rôle de la comélec est que les élections se passent dans un climat positif, que ça entraîne de l'enthousiasme des étudiant·es. Ce point inclut par exemple le rôle sur les questions de violence sexuelle, etc. Cela peut aller de paire avec la réflexion sur les plaintes.

### **5. Echo de l'élection de représentant·es facultaires en Théologie**

Contexte : il n'y avait pas de candidat·e au conseil de la faculté de TECO et il y avait des tensions entre des potentiel·les candidat·es ; d'où la volonté d'organiser des élections en début d'année par facilité et pour rendre le processus légitime. Néanmoins, l'AGL n'était pas favorable à cette option pour diverses raisons (notamment le risque de perdre le quorum car les élections des facultés suscitent du mouvement et des électeur·rices). Du coup, la faculté de théologie a organisé ses élections sur base du règlement fait par Florence Vanderstichelen et Auriane Lamine. La faculté a organisé ces élections et donné le résultat à l'AGL en demandant après de valider les représentant·es.

La commission électorale a fait le point là-dessus, étant donné que si elle avait été constituée dès septembre, elle aurait dû statuer sur la question.

Globalement, il ressort que si ça correspond à une réalité de terrain, ça peut être intéressant, mais qu'il faut bien prendre en compte les risques non négligeables de participations étudiantes aux élections "AGL". Cela pose la question de la représentation et de la validité des décisions. Le but est d'avoir des délégations légitimes et représentatives au moment où les décisions ont lieu. La question est également posée de savoir si cela n'engendrerait pas un effet positif sur le taux de participation en local et la sensibilisation sur l'importance des mandats.

## Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

Concernant le timing, il ressort clairement qu'organiser des élections à la rentrée est impossible, parce que cela impliquerait de s'organiser pendant les vacances d'été et donc de réaliser une bonne transition à cette période.

Donc c'est important d'entendre les difficultés logistiques des facultés et d'y trouver des solutions quand cela se présente, mais scinder et déplacer des élections en début d'année n'est pas réalisable ni souhaitable.

Une précision est apportée sur le fait qu'un bulletin blanc (par exemple voter pour le conseil de faculté, sans voter pour le reste) est quand même comptabilisé pour le quorum, même si cela questionne le processus démocratique.

### **6. Désignations de personnes pour**

- a. La médiation: Jeanne Godeaux et Anne-Michel De Jonge, moyennant leur accord respectif.
- b. L'audit : Edouard Cuvelier.

### **7. Contrat avec la société informatique**

Edouard Cuvelier et les permanent-es se chargent du contact avec la société Blue Krypt. Cela comprend notamment le nom de domaine, le contrat, la communication des dates, fixer des dates pour générer les clés, etc. Donc avoir ce contact dès maintenant.

Ce sera l'occasion également de réfléchir à harmoniser la manière dont les candidatures sont enregistrées.

Il y a une série de petits points techniques qui ont une implication de fond sur lesquels porter notre attention. Par exemple, sur les élections facultaires, est-ce qu'on permet l'ajout d'un nom sur une liste.

### **8. Agenda de la Commission**

Au niveau des réunions de la comélec, les prochaines dates sont les suivantes:

- le jeudi 25/11 à 12h30
- le jeudi 16 décembre à 16h00
- le 4 février de 13h à 14h30.

## Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

### 9. Divers

Aucun "divers" n'est soulevé.